



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COLLEGE BERTRAN DE BORN**

**Année scolaire 2017-2018
Séance n° 2 du 27 février 2018**

Le conseil d'administration se réunit le mardi 27 février 2018 à 18 heures, sous la présidence de M. Guillaume MOUETTE, Proviseur de la cité scolaire Bertran de Born, sur convocation adressée le 8 février 2018, soit plus de 10 jours avant la réunion du conseil d'administration conformément aux termes du code de l'Education.

Titulaires / Suppléants			Présent	Excusé	Absent
1	M. Guillaume MOUETTE	Proviseur	X		
2	Mme Christine DUVALEIX	Principale adjointe	X		
3	M. Laurent CASTERA	Agent comptable	X		
4	Mme Laurence CUVELIER	CPE	X		
5	M. Stéphane DOBBELS	Conseil départemental			X
6	M. Thierry CIPIERRE	Conseil départemental	X		
7	M. Richard BOURGEOIS	Mairie de Périgueux	X		
8	M. Jean-François LARENAUDIE	Grand Périgueux			X
9	Mme Josette PARROT	Personne qualifiée DSDEN	X		
10	Mme Delphine LABAILS	Personne qualifiée CD	X		
11	Mme Valérie ROMERO ROMERO	Pers. enseignant et éducation	X		
12	M. Olivier LAFFITE	Pers. enseignant et éducation		X	
13	Mme Cécile RAYNAUD	Pers. enseignant et éducation	X		
14	Mme Isabelle LECOLIER	Pers. enseignant et éducation	X		
15	Mme Mélanie MINET	Pers. enseignant et éducation			
16	Mme Valérie JEAN	Pers. enseignant et éducation	X		
17	M. Didier LHEUREUX	Pers. enseignant et éducation	X		
18	M. Pierre DANIEL LAMAZIERE	Repres. des parents d'élève	X		
19	Mme BARGOIN / Mme TRAPY	Repres. des parents d'élève	X		
20	Mme Michèle PREVOT	Repres. des parents d'élève	X		
21	Mme Cathy THOMASSON MENIGOZ	Repres. des parents d'élève			X
22	M. Yannick MESNAGE	Repres. des parents d'élève			X
23	Mme Nathalie JOSEPH	Repres. des parents d'élève	X		
24	Mme Sylvie FAURE	Repres. des parents d'élève			X
25	Mme Marie TINARD	Repres. des élèves	X		
26	M. Hugo SANCHEZ	Repres. des élèves		X	
27	Mme Emma VIDAL	Repres. des élèves		X	
TOTAL DES MEMBRES PRESENTS			18	sur	27

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 18 heures 10.

ORDRE DU JOUR

- Préparation de la rentrée 2018
- Contrat Photocopieurs
- Questions et informations diverses.
- Organisation d'oraux blancs
- Conventions avec l'agence culturelle départementale
- Convention de partenariat avec l'APEM 24 (rencontres chorales départementales)

Le secrétariat de séance est confié à M. CASTERA

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Résultats du vote	
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

L'ordre du jour est approuvé

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

Résultats du vote	
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Le procès-verbal est adopté.

I- QUESTIONS PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

1-1 Préparation de la rentrée 2018

M. le Proviseur rappelle le calendrier et les étapes de la préparation de rentrée. Il précise que les moyens sont susceptibles d'évoluer en fonction des effectifs réellement constatés à la rentrée, bien que les évolutions soient mineures dans les collèges.

M. le Proviseur présente les documents expliquant l'emploi de la dotation horaire globalisée.

Les prévisions d'effectif sont à 702 élèves, il serait souhaitable que la structure en 6^{ème} reste limitée à 168 (6 divisions à 28 élèves – capacité réglementaire maximale).

La dotation horaire globalisée (DHG) est identique à celle de l'année dernière, elle intègre 18 heures de marge par niveau et une enveloppe de 10 heures supplémentaires.

Pour un fonctionnement efficient, il faudrait 2,5 h en anglais LV1 pour un groupe supplémentaire en 6^{ème} et des heures pour les langues anciennes notamment en 4^{ème}.

BESOINS HORAIRES DU COLLEGE :

CLASSE	Effectif	Lettres	Grec	LATIN	Occitan	Espagnol LV1	Espagnol LV2	ANGLAIS LV1	Anglais LV2	ALLEMAND LV2	Russe LV2	Russe LV3	HG	MATHEMATIQUES	SC. PHYSIQUES	Sciences de la Vie et de la Terre	TECHNOLOGIE, SI	ARTS PLASTIQUES	EDUCATION MUSICALE	Educ. Physique et Sportive	TOTAL PAR NIVEAU
6EME																					
6-1	28	3,5						4					3	3,5	0,5	2	2	1	1	4	24,5
6-2	28	3,5						4					3	3,5	0,5	2	2	1	1	4	24,5
6-3	28	3,5			2			4					3	3,5	0,5	2	2	1	1	4	26,5
6-4	28	3,5						4					3	3,5	0,5	2	2	1	1	4	24,5
6-5	28	3,5			2			4					3	3,5	0,5	2	2	1	1	4	26,5
6-6	28	3,5				4							3	3,5	0,5	2	2	1	1	6	26,5
AP		12				0		2,5						12							26,5
TOTAL 6EME	168	33			4	4	0	22,5					18	33	3	12	12	6	6	26	179,5
5EME																					
5-1	30	3,5		1			2,5	3					3	2,5	1,5	2	1,5	1	1	3	25,5
5-2	30	3,5					2,5	3					3	2,5	1,5	2	1,5	1	1	3	24,5
5-3	30	3,5		1			2,5	3					3	2,5	1,5	2	1,5	1	1	3	25,5
5-4	30	3,5					2,5	3					3	2,5	1,5	2	1,5	1	1	3	24,5
5-5	30	3,5			2		2,5	3			2,5		3	2,5	1,5	2	1,5	1	1	3	29
5-6	30	3,5				3		3	2,5				3	2,5	1,5	2	1,5	1	1	3	27,5
AP		12												12							24
TOTAL 5EME	180	33		2	2	3	12,5	18	2,5		2,5		18	27	9	12	9	6	6	18	180,5
4EME																					
4-1	30	3,5		2			2,5	3					3	2,5	2	1,5	1,5	1	1	3	26,5
4-2	30	3,5					2,5	3					3	2,5	2	1,5	1,5	1	1	3	24,5
4-3	30	3,5		2			2,5	3					3	2,5	2	1,5	1,5	1	1	3	26,5
4-4	30	3,5			2		2,5	3					3	2,5	2	1,5	1,5	1	1	3	26,5
4-5	30	3,5				3		3	2,5		2,5		3	2,5	2	1,5	1,5	1	1	3	30
4-6	30	3,5					2,5	3					3	2,5	2	1,5	1,5	1	1	3	24,5
AP		12												12							24
TOTAL 4EME	180	33		4	2	3	12,5	18	2,5	0	2,5	0	18	27	12	9	9	6	6	18	182,5
3EME																					
3-1	29	3					2,5	3					3,5	2,5	2	1,5	1,5	1	1	3	24,5
3-2	29	3		2			2,5	3					3,5	2,5	2	1,5	1,5	1	1	3	26,5
3-3	29	3	2				2,5	3					3,5	2,5	2	1,5	1,5	1	1	3	26,5
3-4	29	3		2			2,5	3	2,5		2,5		3,5	2,5	2	1,5	1,5	1	1	3	29
3-5	29	3			2		3	2,5					3,5	2,5	2	1,5	1,5	1	1	3	26,5
3-6	29	3					2,5	3					3,5	2,5	2	1,5	1,5	1	1	3	24,5
AP		12												12							24
TOTAL 3EME	174	30	2	4	2	3	12,5	15	2,5	0	2,5		21	27	12	9	9	6	6	18	181,5
TOTAL COLLEGE	702	129,0	2	10	10	13	37,5	73,5	7,5	0	7,5	0	75	114	36	42	39	24	24	80	724

UNSS 12h
Chorale 1h

MOYENS COLLEGE

Disciplines	Consommation par niveau					Total	Postes Etab.		TOTAL				Heures disponibles	Déficit	Traitement du déficit Heures Postes			Solde
	6eme	5eme	4eme	3eme	Total Enseignement	Lab.Coord.Usup.	Consommation Par Discipline	Agrégé	Certifié	Heures postes	Temps partiels	CSD	CSR					Excédent (sous service)
Français Latin	33	35	37	36	141		141		8	144	9	3,55		-9,55			9,55	0,00
Occitan	4	2	2	2	10		10		1	18		8,5		-0,5			0,5	0,00
Espagnol LV1	4	3	3	3	13		13		3	54		3,5		0			0,00	0,00
Espagnol LV2	0	12,5	12,5	12,5	37,5		37,5		4	0				-9			9	0,00
Anglais LV1	22,5	18	18	15	73,5		73,5			72								0,00
Anglais LV2		2,5	2,5	2,5	7,5		7,5			0								0,00
Russe LV2		2,5	2,5	2,5	7,5		7,5			0			4	-3,5			3,5	0,00
Hist Geo Fr	18	18	18	21	75		75		4	72	3	6	9	-3			3	0,00
Mathématiques	33	27	27	27	114		114		6	108	5			-11	8		3	0,00
Sc. Phys.Ch.	3	9	12	12	36		36		2	36		9		-9	3		6	0,00
S. V. T	12	12	9	9	42		42		2	36				-6			6	0,00
Technologie	12	9	9	9	39		39		2	36				-3			3	0,00
Arts Plastiques	6	6	6	6	24		24	1		15		6,5		-15,5	12,1		3,4	0,00
Ed. Musicale	6	6	6	6	24	1	25		1	18		4,05		-11,05	9		2,05	0,00
EPS	26	18	18	18	80	12	92		4	80				-12	5		7	0,00
TOTAL 17 18	179,5	180,5	182,5	181,5	724	13	737	1	37	689	17	41,1	13		37,1		56	0

Mme PREVOT, représentante des parents d'élèves, regrette les effectifs trop élevés par division, notamment pour l'apprentissage des langues vivantes.

Mme LABAILS, personne qualifiée désignée par le conseil départemental, pose la question de la gestion des dérogations. M. le Proviseur indique que les affectations dépendent des services de la DSDEN. Elle interroge ensuite sur les effectifs des autres établissements. M. le Proviseur précise que l'on observe de grandes différences d'attractivité et des différences d'effectif importantes entre les collèges.

M. DANIEL LAMAZIERE, représentant des parents d'élèves, demande aux enseignants si la DHG leur semble suffisante.

Mme LECOLIER, représentante des personnels enseignant, répond que la DHG ne permet pas notamment le fonctionnement satisfaisant des groupes d'anglais en 6^{ème}. Il faudrait 2,5h pour un dédoublement supplémentaire. M. le Proviseur précise que ce besoin peut évoluer en fonction de l'effectif des élèves en espagnol LV1.

Les représentants des parents d'élèves souhaitent que soit explicitement indiqué au procès-verbal leur protestation sur les effectifs trop élevés et l'insuffisance des moyens alloués.

Ils déplorent l'insuffisance des moyens alloués pour doter convenablement l'établissement et donner aux usagers le service qu'ils sont en droit d'attendre. Les prévisions d'effectif et la structure proposée conduisent une nouvelle fois à des divisions surchargées. Cette situation n'est pas nouvelle et se dégrade d'année en année.

S'ils voteront la répartition, ils souhaitent néanmoins manifester leur profonde désapprobation face aux moyens insuffisamment alloués et regrettent la dégradation du service public qui en résulte.

Mme LABAILS indique qu'il faudrait de la cohérence entre les affectations des élèves (notamment l'octroi des dérogations) et les moyens nécessaires pour fonctionner.

M. le Proviseur précise que la discussion avec les services de la DSDEN se poursuivra notamment sur les points d'achoppement évoqués (création de groupes supplémentaires en langue vivante et en langue ancienne).

M. le Proviseur soumet à l'approbation du conseil d'administration la répartition de la dotation horaire globalisée.

Résultats du vote	
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

L'emploi de la dotation horaire globalisée est approuvé

M. le Proviseur soumet à l'avis du conseil d'administration la carte des emplois : pas de créations, ni de suppressions de postes

Résultats du vote	
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Le conseil d'administration donne un avis favorable à la carte des emplois proposée.

1-2 Proposition d'organisation d'oraux blancs (7 mai 2018)

Mme DUVALEIX, principale adjointe, présente le projet. Les enseignants souhaitent organiser des oraux blancs. Cet examen blanc serait organisé le lundi 7 mai et mobiliserait 28 enseignants de 9h à 16h (en ménageant des temps de pause et d'harmonisation).

Il est proposé que cette journée soit banalisée pour les autres niveaux.

Mme DUVALEIX rappelle le contenu de ces oraux. Les élèves peuvent présenter leur parcours d'orientation, un enseignement pratique interdisciplinaire, un exposé d'histoire des arts, un projet personnel. La présentation dure 15min. (individuel ou duo) ou 25min. (trio). Il y a une possibilité qu'une partie de l'oral (5min.) se déroule en langue vivante étrangère. La grille d'évaluation sera communiquée préalablement aux élèves.

Le résultat détaillé de cet oral sera communiqué à chaque élève pour qu'il puisse en tenir compte et progresser pour l'examen final.

Les représentants des parents d'élèves des deux fédérations se félicitent de cette initiative. Ils indiquent que cet oral blanc est formateur et nécessaire dans l'optique de l'examen.

Résultats du vote	
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Un avis favorable est donné à ce projet avec banalisation de la journée du 7 mai 2018.

Les modalités pratiques seront communiquées très rapidement aux familles.

II- QUESTIONS MATERIELLES ET FINANCIERES

2-1 Informations sur le contrat de matériel de reprographie

Après avis consultatif de la commission d'appel d'offres du lycée, le conseil d'administration du lycée a autorisé la signature d'un contrat avec la société TOSHIBA pour la location et la maintenance de photocopieurs (2 copieurs 75 copies/minutes pour la salle des professeurs, 3 copieurs 30 copies/minutes pour le BVS lycée, l'administration et le CDI, 2 copieurs 25 copies/minute pour le BVS et l'administration collège) pour une durée de 4 mois.

III- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

3-1 Conventions

- Convention avec l'agence culturelle départementale pour le parcours de médiation culture médiévale

Résultats du vote	
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

L'autorisation de signature de la convention est donnée à l'unanimité.

- Convention avec l'agence culturelle départementale pour l'opération « Dançem au collegi »

Résultats du vote	
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

L'autorisation de signature de la convention est donnée à l'unanimité.

- Conventions de partenariat avec l'APEM 24 (rencontres chorales départementales)

Résultats du vote	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

L'autorisation de signature de la convention est donnée à l'unanimité.

3-2 Divers

Mme CUVELIER et M. LHEUREUX quittent la séance à 20h00.

Mme PREVOT, représentante des parent d'élèves, interroge sur la possibilité d'organiser des informations / formations sur le harcèlement scolaire en liaison avec les associations spécialisées.

Mme JOSEPH indique qu'éventuellement les fédérations de parents pourraient cofinancer ces actions.

M. le Proviseur est très intéressé par ces projets et indique qu'il faudra les étudier dans le cadre du CESC.

Les représentants du conseil départemental indiquent que les associations bénéficient de financements publics pour intervenir auprès du public, notamment des plus jeunes. Intervenir auprès des collégiens fait partie de leur mission. M. CIPierre propose sa médiation pour faciliter cette organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Périgueux, le 28 février 2018

Le secrétaire de séance


Laurent CASTERA

Le Président du conseil d'administration,

Guillaume MOUETTE


Lycée Bertran de Born - Le Proviseur - 24400 PERIGUEUX